

Fiche mémo à conserver

les bons réflexes

En cas de risques :



Inondation

- ☛ Coupez l'électricité
Fermez le gaz
- ☛ Montez dans les étages



Mouvement de terrain (Eboulements / Chutes de pierres et de blocs)

- ☛ Eloignez-vous de la zone dangereuse



Feux de forêt

- ☛ Arrosez le bâtiment avant l'arrivée du feu
- ☛ Evacuez les lieux



Météorologiques

- ☛ Fermez portes, fenêtres et ventilations



Sismiques

- ☛ Coupez l'électricité
Fermez le gaz
- ☛ A l'extérieur :
Eloignez-vous des bâtiments

- ☛ A l'intérieur :
Abritez-vous sous un meuble



Sanitaires

- ☛ Evitez tout contact avec un malade
- ☛ Lavez-vous régulièrement les mains

Dans tous les cas :



- ☛ Ecoutez la radio
- ☛ Respectez les consignes des autorités



NUMEROS UTILES

- Pompiers 18
Samu 15
Police 17
Mairie : 04 73 29 50 80
Radio France Bleu 102,5 FM

Ville de

ROYAT



D.I.C.R.I.M.

Dossier d'Information Communal sur les **RISQUES MAJEURS** à Royat



document à conserver

édition 2014

SOMMAIRE

⇒ Editorial	3
⇒ L'organisation de la Ville de Royat en cas de crise	3
⇒ L'alerte	4
⇒ Cartographie des risques	5
⇒ Le risque inondation	6
⇒ Le risque mouvements de terrain	7
. Eboulements, chutes de pierres et de blocs	
. Retraits et gonflements de sols argileux	
⇒ Le risque feux de forêts	8
⇒ Les risques météorologiques	9
⇒ Le risque sismique	10
⇒ Les risques sanitaires	11

Édité par la Ville de Royat

Directeur de la publication : Marcel Aledo, Maire de Royat

Coordination : Jean-Pierre Lunot, Adjoint à la communication, au cadre de vie et à l'environnement

Maquette et réalisation : agence BeCome - Tél. : 04 73 61 51 59 - www.agence-become.fr

Crédit photos : Ville de Royat

Impression : Décombat - Tirage : 5000 ex. - Dépôt légal à parution

Mairie de Royat - 46, bd Barrieu - 63130 Royat - Tél. : 04 73 29 50 80 - mairie@royat.fr - www.royat.fr

Un DICRIM à tous les habitants : pourquoi ?

Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, recense les risques identifiés sur notre commune, présente l'organisation communale de gestion de crise et liste les consignes à respecter par la population.

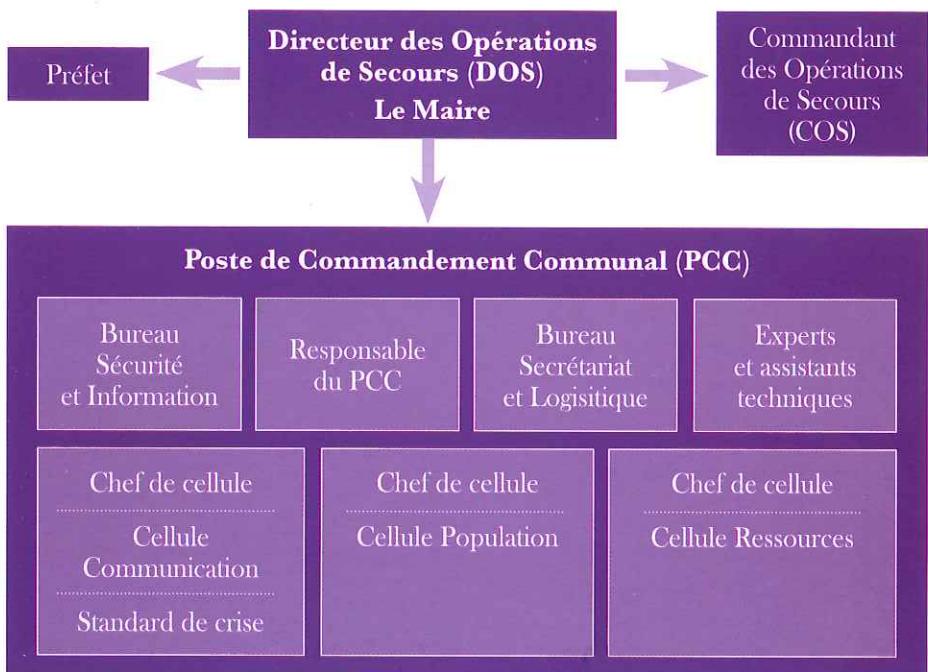
C'est un droit pour chacun d'être informé des risques qu'il pourrait encourir et des moyens à prendre pour s'en prévenir. C'est pourquoi la Ville de Royat s'est organisée afin de faire face à d'éventuels dangers, en prenant les mesures de protection et de sécurité civile adaptées pour la population.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux agir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce document d'information que nous vous recommandons de conserver.

Le Maire et le Conseil Municipal de Royat

L'organisation de la Ville de Royat en cas de crise



L'alerte



D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE



Ecoutez la radio
et respectez les consignes
des autorités



Ne téléphonez pas
Libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
les personnels s'en chargent

En cas d'événement grave, l'alerte relève de la responsabilité du Préfet et du Maire.

Selon la nature de l'événement, elle est diffusée par différents vecteurs :

>>> les sirènes

Début d'alerte :

Les sirènes émettent un signal caractéristique de trois séquences de 1mn 41s : le signal national d'alerte.

Fin d'alerte :

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes.

>>> les véhicules de secours sonorisés,

>>> les panneaux à messages variables,

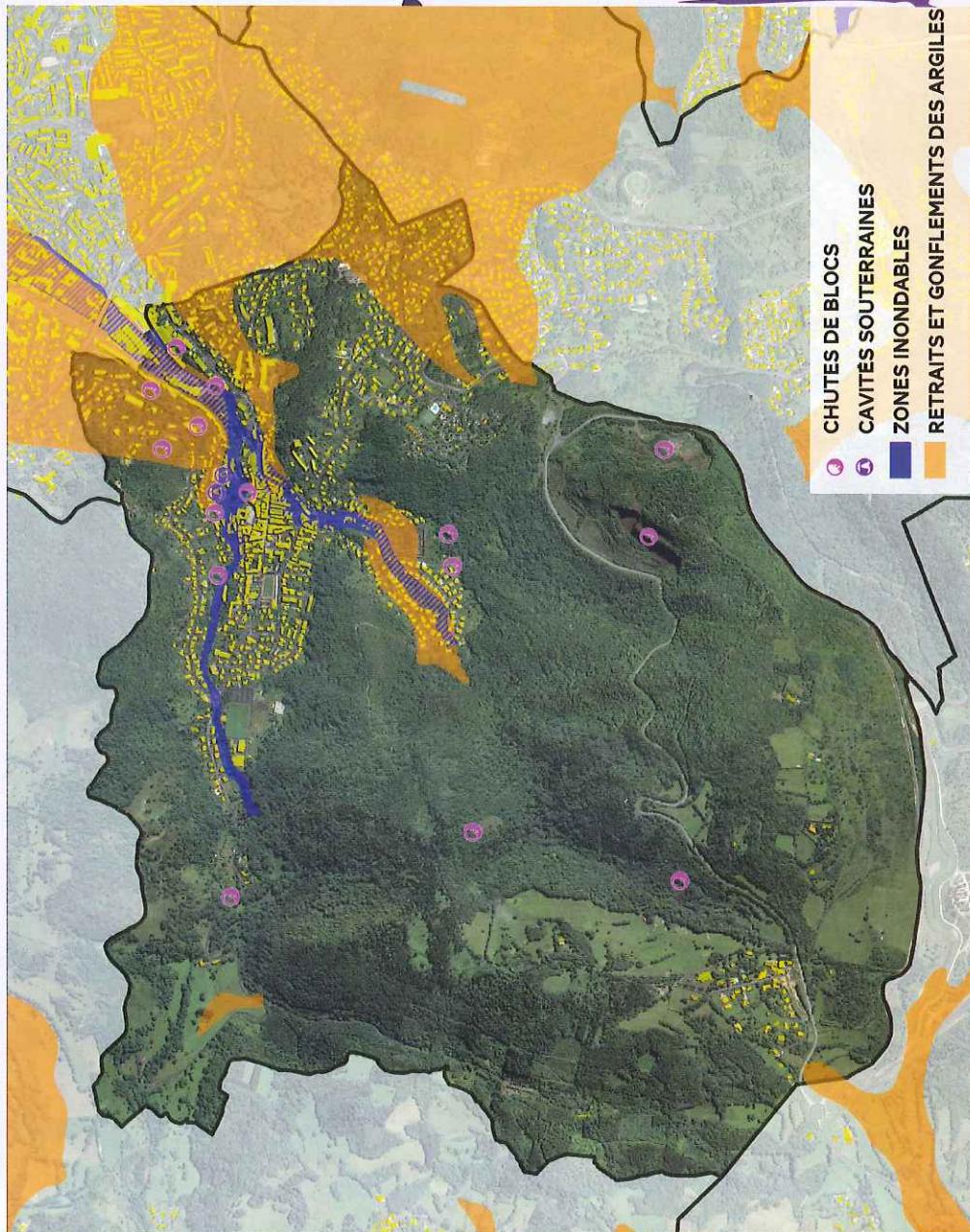
>>> les radios ou télévisions locales,

>>> les messages téléphoniques diffusés par un automate d'appel.

En cas d'alerte avérée, le signal ne renseignant pas forcément sur la conduite à tenir, il faut :

- écouter les radios ou télévisions locales (France 3, France Bleu Pays d'Auvergne),
- suivre les consignes spécifiques propres à chaque situation.

Cartographie des risques de Royat





Le risque inondations



LES ACTIONS DE LA VILLE DE ROYAT

- suivre l'évolution de la météo et des niveaux des cours d'eau,
- informer la population,
- activer, le cas échéant, son PC de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde.

Royat est traversée par le cours d'eau la Tiretaine, qui, suivant un important dénivelé, s'écoule dans ses gorges et auquel se lie le Liaboux, canalisé dans sa plus grande partie.

Deux types d'inondation peuvent affecter la commune :

- des crues torrentielles provoquées par des pluies abondantes et brutales,
- des ruissellements urbains induits par des pluies abondantes et durables.

Ces phénomènes sont accentués et aggravés par l'imperméabilisation du terrain qui limite l'infiltration et peut entraîner la saturation et le refoulement du réseau d'évacuation des eaux de pluie. Il en résulte des écoulements importants et rapides dans les rues.

Ces deux aléas peuvent se cumuler et provoquer des montées d'eau dans certaines zones inondables.

L'alerte est déclenchée par la procédure « Vigilance alerte aux crues ».

Et moi, que dois-je faire ?



- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Montez dans les étages
- Coupez gaz et électricité
- Ne téléphonez pas
- Libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent
- Automobilistes, soyez prudents ! Si vous êtes en voiture, adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques (aquaplaning...)

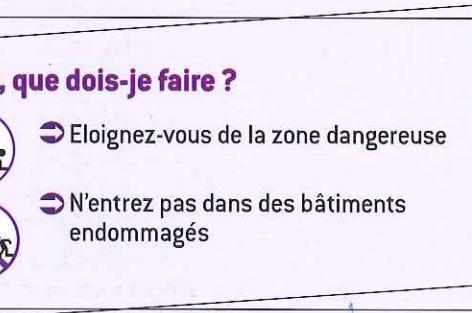


Le risque mouvements de terrain (éboulements, chutes de pierres et de blocs)



LES ACTIONS DE LA VILLE DE ROYAT

Le risque de mouvement de terrain sur la commune de Royat se traduit principalement par des éboulements, des chutes de pierres et de blocs. Cet aléa s'est manifesté de manière modérée à 4 reprises au cours des 25 dernières années,



Et moi, que dois-je faire ?



- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- N'entrez pas dans des bâtiments endommagés



Les feux de forêts

Quelles zones sont concernées ?

Les feux de forêt sont des incendies qui peuvent se propager près des habitations.

Le risque feux de forêts à Royat

La commune présente un risque relativement élevé dans ce domaine, compte tenu du type de boisement et de sa superficie.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les risques liés à l'imprudence des promeneurs.

LES ACTIONS DE LA VILLE DE ROYAT

Les feux de forêt peuvent être provoqués par la sécheresse ou par l'inattention des promeneurs (barbecue mal éteint, mégot). Aussi, l'homme joue un rôle déterminant dans le développement du feu de forêt.

La prévention consiste principalement en trois types de mesures :

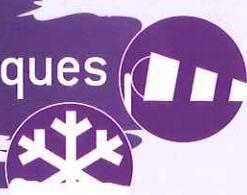
- L'accessibilité des unités de secours
- La surveillance des forêts par l'Office National des Forêts et les sapeurs-pompiers en période critique
- Les actions visant à réduire la propagation du feu (débroussaillage).
- Faire respecter la réglementation sur les feux en plein air (arrêté préfectoral du 02/07/2012).



Et moi, que dois-je faire ?

- ⇒ Evacuer les lieux
- ⇒ Si votre maison est menacée, ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers, arrosez le bâtiment et ses alentours, fermez le gaz.

Les risques météorologiques



Si les coups de vent violent et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune de Royat est aussi exposée à des épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes (grand froid et canicule).

Météo France diffuse sur son site www.meteo.fr, en direction des autorités et du grand public des cartes de vigilance complétées par des bulletins de suivi de niveau orange et rouge. Elles sont relayées par l'ensemble des médias.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE ROYAT

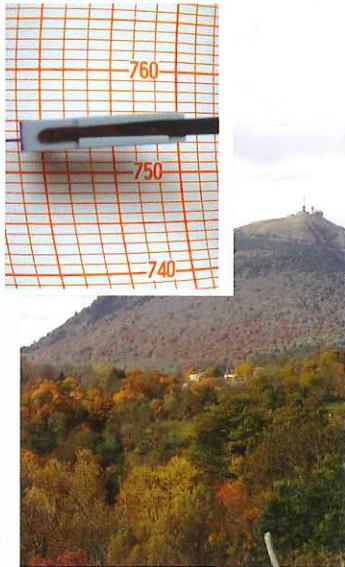
- suivre l'évolution de la situation via des bulletins spéciaux de Météo France,
- conduire les actions adaptées à la situation (viabilité hivernale, fermeture des parcs et jardins....),
- informer la population,
- prendre en compte les personnes sensibles,
- activer, le cas échéant, le PC de crise et mettre en oeuvre les mesures prévues par les plans spécifiques : grand froid, neige, canicule.

Et moi, que dois-je faire ?

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | ⇒ Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités | | ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent |
| | ⇒ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours | | ⇒ Limitez vos déplacements et adaptez votre conduite aux conditions météorologiques |



Le risque sismique



LES ACTIONS DE LA VILLE DE ROYAT

- veiller à l'application des règles de construction parasismiques,
- informer la population,
- activer, le cas échéant, son PC de crise et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde.

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Les dégâts observés sont fonction de l'intensité du phénomène (échelle de Richter), de la durée et de la fréquence des vibrations.

La Commune de Royat est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, ce qui correspond à un aléa modéré.

Et moi, que dois-je faire ?

- ⇒ A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble
- ⇒ A l'extérieur, éloignez vous des bâtiments
- ⇒ Coupez gaz et électricité
- ⇒ Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- ⇒ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'en chargent

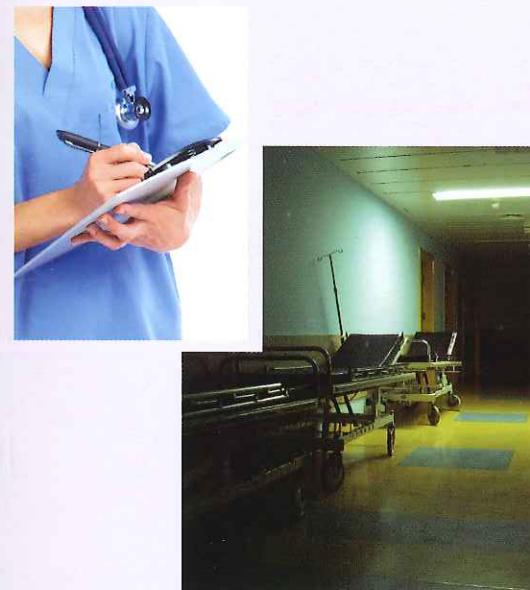
Les risques sanitaires



Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes exposés à deux d'entre eux :

- la pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue, plusieurs continents ou monde entier, d'un nouveau soustype de virus,
- les épizooties sont des maladies qui frappent simultanément un grand nombre d'animaux et qui peuvent représenter un risque important pour la santé humaine.



LES ACTIONS DE LA VILLE DE ROYAT

- activer le plan de continuité d'activité de ses services, afin d'assurer en permanence ses missions essentielles,
- jouer un rôle prépondérant dans le dispositif global piloté par la préfecture,
- informer la population et participer à l'organisation de la campagne de vaccination

Et moi, que dois-je faire ?

- ⇒ Ecoutez la radio respectez les consignes des autorités
- ⇒ Evitez tout contact avec un malade
- ⇒ Lavez-vous régulièrement les mains
- ⇒ Faites-vous vacciner
- ⇒ Consultez votre médecin en cas de symptômes grippaux